

SEANCE DU 21 SEPTEMBRE 2017

L'an deux mille dix sept le vingt et un juin à vingt heures, le Conseil Municipal de Laguëpie s'est réuni sous la présidence de Ghislaine MARTINEZ, Maire.

Présents : Ghislaine MARTINEZ, Christian FABRE, Bernard BOUYSSIERE, Gaby ROUMIGUIERES, Jean-Paul HEBRARD, Bernard MAGES (à partir de 20 heures 30), Jean-Claude SAVIGNAC, Frédéric SEMPER, Geneviève LEGRAND, Annick IGLESIAS, Aurélien GARRIGUES.

Excusés : Karine MALLEVILLE, Bernard MAGES (jusqu'à 20 heures 30), Boris CHRISMANT, Christopher BALDWIN, Sandrine CROS (pouvoir à Mme IGLESIAS).

Convocation du 13 septembre 2017.

Ordre du jour :

I-Vote du compte rendu de la séance du 31 août 2017 :

Le conseil conteste le rapport sur l'escale guépienne qui rend compte de la polémique avec les noms, alors que d'habitude les noms ne sont pas notés. La mention « réplique avec virulence » gêne certains membres de l'Assemblée.

Mme IGLESIAS vote contre en son nom et au nom de Mme CROS qui lui a laissé un pouvoir.

Mme ROUMIGUIERES conteste le fait que Mme CROS puisse voter contre alors qu'elle était aussi absente à la précédente séance. Peut-on voter contre un compte rendu si on n'a pas assisté à la séance ?

Arrivée des représentants du Pays Midi-Quercy à 20 heures 04.

II-Présentation du modèle économique et technique de la société coopérative et proposition de délibération sur la participation à cette coopérative :

Gaëlle Berthelot et Johann Vacandare présentent le dispositif et expliquent le projet citoyen de société coopérative.

Cette coopérative existe depuis 2015 et conduit des actions qui visent à développer les économies d'énergies.

Le projet est citoyen car l'objectif est de développer ensemble des énergies renouvelables ; le projet est d'intérêt collectif car il bénéficie à l'ensemble du territoire.

Il est prévu la création d'une société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) « Midi Quercy Energies Citoyennes » pour fin novembre. Les collectivités pourront prendre des parts sociales pour 5 ans à 50 € l'action. Cette SCIC englobera 14 installations sur 7 communes (543 kWc, 3 258 m² de panneaux).

Aurélien Calmels présente le projet envisagé sur la toiture des ateliers municipaux (180 m² de panneaux pour 36 kWc). Le coût de l'installation, raccordement inclus, s'élèvera à 45 020 € HT, le coût des études et du contrôle est estimé à 2 500 € HT. Le chiffre d'affaires annuel sera de 5 375 € pour un temps de retour brut de 9 ans.

Arrivée de M. MAGES à 20 heures 30.

Les panneaux sont garantis 20 ans, entretien et nettoyage nécessaires de temps en temps. Un contrat de maintenance sera établi avec la SCIC qui prendra en charge les interventions.

Si la commune engage seule ce projet :

- coût de l'installation d'environ 50 000 € HT
- consultation publique à mener
- suivi qualité et de production et assurance nécessaires
- mobilisation administrative et financière
- suivi obligatoire.

Si participation de la SCIC :

- coût ramené à environ 47 000 € HT
 - participation de la commune au capital de la SCIC : 2 400 € HT
 - loyer proposé par le SCIC, même temps de retour
 - aucun temps administratif
 - mobilisation financière faible
 - épargne locale intéressante
 - participation à la gouvernance de la coopérative
 - action cohérente avec les autres collectivités pour la transition écologique.
- Fin de la présentation.

Un tour de table est effectué sur la décision à prendre :

M. HEBRARD et Mme IGLESIAS : « Si on réalise l'installation au niveau communal, elle devient rentable au bout de 10 ans. Est-ce que cela vaut la peine de faire partie de la coopérative ? »

M. FABRE : « C'est un projet collectif de participation citoyenne à une transition énergétique ».

Le Conseil Municipal à la majorité des présents décide de participer à la SCIC (7 pour, 1 contre, 4 abstentions).

Délibération reçue à la Préfecture le 14 octobre 2017.

Avant de passer à la suite de l'ordre du jour, l'Assemblée revient sur le vote du compte rendu de la séance précédente.

Mme ROUMIGUIERES : « Doit-on prendre en compte le vote de Mme CROS par procuration ? »

Mme MARTINEZ : « Au bout de trois absences non motivées, il est possible d'exclure un conseiller ».

Mme ROUMIGUIERES n'accepte pas que l'on s'absente si souvent.

Mme MARTINEZ : « A partir d'aujourd'hui, trois absences consécutives d'un conseiller sans raison valable, pourront conduire à son exclusion ».

Le compte rendu est adopté à la majorité des présents.

IV-Contrat ENEDIS photovoltaïque :

Afin de réaliser les travaux sur la toiture des ateliers municipaux, l'Assemblée vote à la majorité pour le raccordement électrique (10 pour, 2 abstentions).

III-ALAE Gueloupio :

M. GARRIGUES a démissionné de la présidence de l'association Gueloupio.

Une salariée demandait une rupture conventionnelle de son contrat, M. GARRIGUES y était opposé et ne voulait pas prendre le risque de licencier.

Mme le Maire propose, en cas de dissolution de l'association et si personne ne se présente, que la mairie reprenne l'activité de l'ALAE et les salariés.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité pour cette proposition et refuse une subvention supplémentaire afin de financer une éventuelle rupture conventionnelle du contrat d'Emma Chapman.

IV-Questions diverses :

IV-1-Escale québécoise :

Le Conseil Municipal vote à la majorité pour reprendre Fanny Ernotte en CDD (8 pour, 4 contre).

Mme le Maire propose de modifier les tarifs de l'Escale. La location de la pyramide seule serait de 75 €.

L'Assemblée adopte à l'unanimité la modification des tarifs.

Cloé Dupuis remplacera Mme Degraix et Clémentine Bancarel à la médiathèque.

Fin de la séance.